

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 1er avril 2019 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Éric Mageau, René Rivard, France Martel et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Les conseillères Gina Castelli et Christine Lafrance sont absentes.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:31 heures.

1.1

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2.

2019-04-092 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux:

3.1 Séance ordinaire du 4 mars 2019;

4. 1^{re} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

5.1 Achat de gravier – rechargement des chemins;

5.2 Achat d'abat-poussière pour l'année 2019;

5.3 Contrat de niveleuse pour l'année 2019;

5.4 Contrat pour le balai de rue pour l'année 2019 (Reporté);

5.5 Contrat pour le fauchage en bordure des chemins pour l'année 2019;

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de mars 2019.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Achat de dix billets pour le souper spaghetti des pompiers;

8.1.2 Souper-bénéfice pour la Dysphasie-Estrie par Créations Jade;

8.1.3 Dépôt des états financiers de la Régie intermunicipale des incendies de la région d'East Angus pour l'année 2018;

8.1.4 Embauche d'un employé occasionnel pour les parcs;

8.1.5 Embauche d'un employé temporaire pour les parcs;

8.1.6 Rapport des chantiers du Plan d'action intégré (PAI) pour l'année 2018;

- 8.1.7 Désignation d'un représentant de la municipalité pour les ventes pour taxes le 13 juin 2019;
- 8.1.8 Désignation d'un répondant en matière d'accommodements;
- 8.1.9 Nomination d'un représentant de la municipalité au conseil d'administration du transport collectif;
- 8.1.10 Analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable;
- 8.1.11 Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)
- 8.1.12 Carottage pour la problématique des trottoirs.

9. Avis de motion à donner

- 9.1 Avis de motion – Dépôt du projet de règlement du plan d'urbanisme;

10. Adoption des règlements

- 10.1 Adoption des règlements d'urbanisme numéros 654 et 655;
- 10.2 Adoption du règlement numéro 653.

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le lundi 6 mai 2019 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{3.1}
2019-04-093 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 34)
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)

Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Gourde et Madame Maryse Labonté : Demandent que l'égout pluvial soit reconnu comme un service au même titre que l'aqueduc et l'égout.

Monsieur Bertrand Ash : Demande s'il est possible d'enchaîner les tables à pique-nique.

Monsieur Jacques Gourde : Concernant la facture de la Sûreté du Québec.

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 54.

5.1

2019-04-094 ACHAT DE GRAVIER – RECHARGEMENT DES CHEMINS :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois soumissions pour l'achat de gravier :

- Gravière Bouchard Inc. 8.15 \$ / TM avec chargement
- Sintra 10.69 \$ / TM avec chargement
- Excavation Steve Leblanc 11.00 \$ / TM avec chargement

CONSIDÉRANT QUE pour le calcul du coût, il faut ajouter le coût du transport lors de la livraison du gravier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise l'achat de 5600 TM de gravier pour le rechargement du chemin Roberge au coût de 11.00 \$ / TM avec chargement de l'entreprise Excavation Steve Leblanc.

Conditionnel à une granulométrie conforme à nos spécifications.

Poste budgétaire : 03-310-00-054 chemin Roberge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.2

2019-04-095 ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2019 :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois soumissions pour la fourniture d'abat-poussière en vrac et en liquide :

	Vrac TM	\$	Liquide L	\$
Somavrac inc.	40 TM	595 \$	110 000 litres	0.3339 \$ / L
Sel Warwick inc.	40 TM	580 \$	-----	
Entreprise Bourget inc	-----		110 000 litres	0.3239 \$ / L

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise l'achat d'abat-poussière liquide avec le plus bas soumissionnaire pour environ 110 000 litres de l'Entreprise Bourget inc. au coût de 0.3239 \$ / litre.

Poste budgétaire : 02-320-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.3

2019-04-096 CONTRAT DE NIVELEUSE POUR L'ANNÉE 2019 :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission : Transport et Excavation Jocelyn Ménard inc.;

CONSIDÉRANT QUE la soumission au montant de 130.00 \$ / heure plus taxes est conforme à nos exigences;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de Transport et Excavation Jocelyn Ménard inc. au montant de 130.00 \$ / heure plus taxes pour environ 160 heures.

Poste budgétaire : 02-320-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.4

CONTRAT POUR LE BALAI DE RUE POUR L'ANNÉE 2019 :

REPORTÉ.

5.5

2019-05-097 CONTRAT POUR LE FAUCHAGE EN BORDURE DES CHEMINS POUR L'ANNÉE 2019 :

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été envoyées à deux entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 2 soumissions, mais une seule satisfaisait les critères :

- Transporteurs Sherbrooke Unifié inc. 140.00 \$ / heure plus taxes

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Transporteurs Sherbrooke Unifié inc. au montant de 140.00 \$ / heure plus taxes est conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de Transporteurs Sherbrooke Unifié inc. au montant de 140.00 \$ / heure plus taxes pour environ 80 heures.

Poste budgétaire : 02-320-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de mars 2019 et en fait la lecture.

2019-04-098 7.1.1 **COMPTES À PAYER :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 1^{er} avril 2019 au montant de **127 276.65 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1 **RAPPORTS DES COMITÉS :**

Madame Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant :
 - Samedi le 6 avril prochain de 9 h 00 à 12 h 00 il y aura un avant-midi d'information chez Valoris, suite aux rencontres de mars ;
 - La rencontre du 26 mars dernier est disponible sur le site internet de Valoris ;
 - Le 4 mai prochain, il y aura l'activité Marche / Cour pour le Haut à St-Isidore de Clifton ;
 - Le brunch des Chevaliers de Colomb du mois de mai, nous soulignerons les fêtes de 2 nouveaux centenaires d'Ascot Corner.

Madame Gina Castelli : Absente.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
 - Le garage municipal ça s'en vient. Nous allons avoir une rencontre à la mi-avril en lien avec les procédures de l'architecte ;
 - Le problème de GPS pour le déneigement est réglé ;
 - La voirie, nous procédons à des saignées et nous surveillons la fonte de la neige ;
 - La planification des travaux sur la rue du Collège et la restauration de la piscine ;
 - La problématique des trottoirs, nous sommes en mode solution ;
 - Des travaux de gainage sont à venir sur la rue du Collège. Il y aura de la circulation en alternance ;
 - Le contrat de balayage des rues, on demande à avoir d'autres invitations et un montant forfaitaire pour tenter de faire diminuer les coûts.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
 - Les loisirs, le brunch des Chevaliers de Colomb sera le 7 avril prochain;
 - Mercredi le 3 avril à 18 h 30, il y aura une réunion au Centre communautaire pour la planification de la Fête nationale;
 - Jeudi le 4 avril, il y aura une réunion pour le projet d'amélioration du parc Goddard avec le comité consultatif pour les informer de l'évolution du dossier;
 - Le SAE, tout est relativement prêt au niveau de la structure;
 - Le camp de jour, nous avons des ouvertures de poste.

Madame France Martel:

- Donne de l'information concernant :
 - La piste cyclable de la St-François, la MRC l'intégrera dans le plan d'aménagement;
 - L'urbanisme, plusieurs développements sont en cour;
 - Le prolongement du chemin Galipeau, nous sommes en attente de la signature de l'entente;
 - Une construction en mars localisée sur la route 112;
 - La mise à jour des règlements d'urbanisme, il reste la partie de la MRC pour terminer l'adoption;
 - Le travail sur le projet de développement près de l'école;
 - Le PPU, on se réunira à nouveau afin de mettre sur table nos attentes en utilisant le travail des étudiants de McGill et la partie réalisés par EXP;
 - L'article 59, c'est un projet qui avance depuis 2005. C'est maintenant officiellement adopté. Les gens concernés recevront une lettre pour les informer des possibilités s'adressant à eux.

Madame Christine Lafrance : Absente – *information par voie électronique*

- Donne de l'information concernant :
 - L'Office régional d'habitation (ORH), une deuxième réunion du Conseil d'administration de l'ORH a eu lieu le 26 mars dernier à Ascot Corner. Étaient présents : notre mairesse, madame Nathalie Bresse, moi-même, plusieurs représentants des autres municipalités incluses dans l'ORH (St-Isidore et East Angus), deux représentants des locataires de même qu'un représentant socio-économique, ce qui est requis par la Société de l'habitation. Les sujets : le taux d'occupation des bâtiments des municipalités concernées, la nouvelle politique à adopter sur la consommation d'alcool et de drogues sur les lieux de travail, la liste des critères d'admissibilité des nouveaux résidents, les affaires financières courantes, la répartition des dépenses entre les logements, etc.
 - La prochaine réunion du Conseil aura lieu le 30 avril prochain. Si vous avez des préoccupations ou des questions en lien avec ce dossier, n'hésitez pas à me contacter.

Volet juridique

- Deux questions à la demande de la Municipalité, soit les pouvoirs d'un juge d'une Cour civile d'ordonner ou de refuser la cession des titres en lien avec une parcelle de terrain entre deux résidents d'Ascot Corner, dans la mesure où cela rendrait les nouveaux lots non conformes. La nouvelle configuration irait à l'encontre de ce qui est prévu à nos règlements;
- Dans un deuxième temps, deux entrepreneurs avec qui la Municipalité désire faire affaire se plaignent du règlement sur les ententes avec des promoteurs adopté en 2017-2018, car celui-ci exige plus de garanties que par le passé, ce qui engendre des coûts plus importants pour eux. Nous déterminerons prochainement s'il est possible de revenir à l'ancien règlement lorsque le travail est effectué en deux phases ou plus et que la législation change entre-temps ou s'il serait plus opportun de modifier le règlement actuel pour satisfaire toutes les parties. Ce qui est important pour nous, c'est que le travail soit de bonne qualité, donc il est essentiel que certaines garanties demeurent.

Monsieur Jean-Pierre Beaudoin :

- Donne de l'information concernant :
 - Le dossier environnement, les équipes travaillent à déboucher les ponceaux dans le but d'éviter des débordements;

- Le dossier Écofixe, nous allons entrer un nouveau surpresseur. Des démarches sont en cour avec Hydro-Québec pour déterminer le nombre d'ampérages requis;
- Nos rencontres avec le PAI, nous avons soulevé un problème au niveau de l'éducation des citoyens et de l'environnement. Un article au le journal en lien avec la collecte des gros rebus souligne qu'il n'y a pas de distinction de ce qui va à l'écocentre et à l'enfouissement car tout le contenu des collectes de gros rebuts va à l'enfouissement.
- Le 28 mars dernier, nous avons eu une rencontre pour la Réserve du ciel étoilé. C'était sur une base éducative et de sensibilisation. La ville de Sherbrooke, la MRC du Granite et la MRC du HSF étaient présentes. Il y a 3 réserves du ciel étoilé dans le monde. Pour les questions en lien avec la luminosité de l'éclairage extérieur, les réponses se retrouvent sur le site internet de la MRC;
- La récupération des plastiques agricoles va bon train;
- Nos biodisques vieillissants, il nous faudra mettre de l'argent à court terme pour les garder en opération;
- Le MDDELCC nous demande un rapport pour la viabilité de nos sources d'eau potable.

8.1.1

2019-04-099 ACHAT DE DIX BILLETS POUR LE SOUPER SPAGHETTI DES POMPIERS :

CONSIDÉRANT QUE chaque année les pompiers de la Régie intermunicipale des incendies de la région d'East Angus organisent leur souper-bénéfice « Souper spaghetti » le samedi 20 avril 2019 à 17 h 00, à la Polyvalente Louis St-Laurent d'East Angus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte d'acheter dix billets au coût de 15 \$ / billet pour le souper-bénéfice « Souper Spaghetti ».

Poste budgétaire : 02-110-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2019-04-100 SOUPER-BÉNÉFICE POUR LA DYSPHASIE – ESTRIE PAR CRÉATIONS JADE :

CONSIDÉRANT QUE chaque année un souper-bénéfice pour la Dysphasie-Estrie est l'évènement organisé par Créations Jade;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que la mairesse, Nathalie Bresse soit déléguée afin de participer à cet évènement le 24 avril prochain, à la Brasserie le Dauphin et que le montant de 125.00 \$ par personne soit payé par la Municipalité.

Poste budgétaire : 02-110-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2019-04-101 ^{8.1.3} **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES INCENDIES DE LA RÉGION D’EAST ANGUS POUR L’ANNÉE 2018 :**

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de la Régie intermunicipale des incendies de la région d’East Angus pour l’année 2018 ont été vérifiés par une firme comptable indépendante et acceptés par le conseil d’administration de la Régie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d’Ascot Corner accepte les états financiers de la Régie intermunicipale des incendies de la région d’East Angus pour l’année 2018 tel que déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2019-04-102 ^{8.1.4} **EMBAUCHE D’UN EMPLOYÉ OCCASIONNEL POUR LES PARCS :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons un besoin de main-d’œuvre additionnelle pour l’entretien de nos parcs et pour la période des vacances;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d’Ascot Corner accepte l’embauche de monsieur Mathieu Bilodeau avec le statut de salarié occasionnel au poste de journalier / opérateur d’équipement léger pour l’entretien de nos parcs et pour la période des vacances. Le salaire et les conditions de travail seront selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2019-04-103 ^{8.1.5} **EMBAUCHE D’UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE POUR LES PARCS :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons un besoin de main-d’œuvre additionnelle pour l’entretien de nos parcs et pour la période des vacances;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Lapointe est actuellement en congé de maladie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d’Ascot Corner accepte l’embauche de monsieur Éric Leroux avec le statut de salarié temporaire au poste de journalier / opérateur d’équipement léger pour l’entretien de nos parcs en remplacement à monsieur Sylvain Lapointe. Le salaire et les conditions de travail seront selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2019-04-104 ^{8.1.6} **RAPPORT DES CHANTIERS DES PAI POUR L’ANNÉE 2018 :**

CONSIDÉRANT QU’ il y a 3 chantiers PAI et que chacun des chantiers PAI doit rendre compte de la progression des actions mise en place toutes les années;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le rapport 2018 des chantiers PAI déposé par le directeur général sur les actions mises en place au courant de l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2019-04-105 ^{8.1.7} **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES VENTES POUR TAXES DU 13 JUIN 2019 :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner un représentant afin de pouvoir agir en son nom lors des ventes pour taxes du 13 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de désigner comme représentante de la municipalité madame Brigitte April pour agir en son nom lors des ventes pour taxes du 13 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2019-04-106 ^{8.1.8} **DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENTS :**

CONSIDÉRANT QUE la personne désignée a pour fonction de conseiller le conseil, ainsi que les membres du personnel de la municipalité, en matière d'accommodements pour motifs religieux et de leur formuler des recommandations ou des avis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de désigner comme répondant en matière d'accommodements pour la municipalité le directeur général, monsieur Jonathan Piché.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2019-04-107 ^{8.1.9} **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU TRANSPORT COLLECTIF :**

CONSIDÉRANT QU' il faut nommer un représentant de la municipalité comme répondant du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE le représentant nommé par la municipalité d'Ascot Corner pourra se présenter à l'assemblée générale annuelle pour devenir administrateur de Transport de personnes HSF lors de son assemblée générale annuelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner nomme madame Gina Castelli comme représentante de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10

2019-04-108 ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'EAU POTABLE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit produire un rapport qui témoigne de la vulnérabilité de ses sources d'eau potable d'ici le 1^{er} avril 2021;

CONSIDÉRANT QU' un programme de subvention est présentement disponible afin d'aider financièrement les municipalités à réaliser le rapport de vulnérabilité des sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est admissible à une subvention d'un montant de 22 500 \$ pour réaliser l'analyse et le rapport de vulnérabilité des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de service de l'entreprise LNA au montant de 21 690 \$ plus taxes pour la réalisation de l'analyse et du rapport de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité.

Poste budgétaire : 02-190-00-412

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11

2019-04-109 VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP) :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE monsieur Jonathan Piché directeur général soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2019-04-110 CAROTTAGE POUR LA PROBLÉMATIQUE DES TROTTOIRS :

CONSIDÉRANT QUE les trottoirs réalisés en 2017 sur la rue Principale et sur la rue du Collège présentent des signes de dégradation inhabituelle pour des trottoirs de cet âge;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner doit procéder à des tests de carottages afin de déterminer si le produit utilisé est en cause;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services de la firme EXP au montant de 2 420.00 \$ plus taxes pour la réalisation et l'analyse de carottage sur les trottoirs des rues Principale et du Collège.

Poste budgétaire : 02-320-00-521

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère France Martel qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le règlement suivant :

- Règlement numéro 660 modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme 624;

Ce règlement a pour objet de modifier l'annexe du plan directeur de développement de la municipalité.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

10.1

2019-04-111 ADOPTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉROS 654 ET 655 :

CONSIDÉRANT QUE les avis publics aux personnes intéressées annonçant la possibilité de faire une demande de soumission à l'approbation des personnes habiles à voter ont été faits dans les délais prévus par la loi et qu'aucune demande valide n'a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE le 25 février dernier, il y avait eu une assemblée publique de consultation à propos des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 4 février dernier ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte les règlements d'urbanisme portant les numéros suivants :

- Numéro 654 Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 641 ;
- Numéro 655 Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 642.

Ces règlements ont pour objet d'établir les règles d'urbanisme pour la municipalité d'Ascot Corner;

Les règlements sont adoptés sans modification suite à l'adoption des seconds projets de règlement le 4 mars 2019. Les règlements sont disponibles pour les citoyens lors de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.2

2019-04-112 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 653 :

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 4 mars dernier ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement portant le numéro suivant :

- Règlement numéro 653 concernant l'obligation d'installer un clapet antiretour à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

Ce règlement a pour objet d'adopter un nouveau règlement afin de rendre obligatoire l'installation de clapet antiretour dans les immeubles du territoire relié au réseau d'égout.

Le règlement est disponible pour les citoyens lors de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11.

VARIA AFFAIRE NOUVELLE
Aucun.

12.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 34)

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)

Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Madame Erika Lauzon concernant le règlement sur les clapets antiretours, pourrions-nous acheminer une lettre par la poste afin d'en informer tous les citoyens concernés.

Monsieur Jacques Gourde concernant:

- La question d'imputabilité des entrepreneurs, est-ce réglée dans le dossier du garage et de la caserne?
- Les loisirs, c'est quoi les emplois pour le camp de jour?
- Le dossier de la piste cyclable, est-ce que la chicane est réglée avec la ville de Sherbrooke?
- La question en lien avec les tas de terre au coin du chemin Galipeau et de la route 112.

Madame Maryse Labonté concernant le PAI.

Madame Erika Lauzon concernant l'éclairage extérieur et le règlement de la Réserve du ciel étoilé, est-ce que la Municipalité offre une aide aux promoteurs?

13.

2019-04-113 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **QUE** la séance ordinaire soit levée à 20 h 58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Lundi 6 mai 2019 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

